

REGLEMENT DE LA LUDOTHEQUE DES AVANCHETS

1. La ludothèque est une **association** ouverte à toute personne sans distinction aucune.
2. Tous les utilisateur(trice)s respectent les personnes, les lieux, le matériel ludique et le mobilier mis à leur disposition **gratuitement** lors de ses horaires d'ouverture.
3. Les enfants restent sous la **responsabilité** de leurs parents ou leur représentant légal, à l'intérieur et à proximité immédiate de la ludothèque, même s'ils sont assez grands pour venir seuls.
 - 3.1. Jusqu'à l'âge de 6 ans révolus, ils doivent être accompagnés et sous la surveillance **effective** d'un adulte. Cette clause est valable pour tous adultes accompagnants, parents comme encadrants institutionnels.
 - 3.2. Les parents ou représentants légaux doivent signer une **décharge** pour les enfants âgés entre 6 et 12 ans, qui viennent seul(s).
4. Pour pouvoir emprunter des jeux, il faut devenir **membre** de l'association de la ludothèque en remplissant une fiche d'inscription et payer soit :
 - 4.1. une location pour chaque jeu emprunté.
 - 4.2. Un abonnement familial valable 1 année complète.
5. L'inscription donne droit à une carte de membre familiale qui permet d'emprunter 1 jeu par membre de la famille durant **21 jours**, prolongeable une semaine en cas de besoin par téléphone ou par mail.
 - 5.1. Avant d'emprunter un jeu, l'emprunteur doit s'assurer qu'il soit complet et en bon état. Si ce n'est pas le cas, il faut l'indiquer immédiatement aux ludothécaires.
 - 5.2. Nous fournissons **les piles** pour les jeux qui le nécessitent pour la somme de 1 CHF par jeu.
 - 5.3. Les jeux doivent être transportés dans **un sac** (fourni par la ludothèque).
 - 5.4. L'emprunteur s'engage à rendre les jeux dans le même état et à la date prévue.
 - 5.5. Si tel n'est pas le cas, il devra contribuer à la réparation du dommage et/ou payer **une taxe de 1.-** par jeu et par semaine de retard.
6. Il n'est possible de **manger** et de boire à la ludothèque qu'à l'endroit indiqué par le personnel.
7. Tout changement d'adresse ou de situation familiale doit être **signalé** dans les plus brefs délais.
8. La ludothèque n'est en aucun cas **responsable** en cas d'accident avec les jeux utilisés ou empruntés et / ou dans et à proximité de nos locaux.

Le comité et l'équipe de la ludothèque

DECHARGE POUR LES ENFANTS DES 6 ANS

Par ma signature, j'autorise mon / mes enfant-s à venir **seul-s** à la ludothèque et j'accèpte qu'il-s reste-nt sous ma responsabilité. En cas de besoins, j'autorise le personnel de la ludothèque à **prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la bonne santé de mon enfant** et la qualité de vie du lieu.

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

NOM ET PRENOM (du représentant légal de l'enfant) :

TEL PRIVE : TEL PRO :

PROTABLE : (merci de surligner le numéro à utiliser en premier)

ADRESSE :

E-MAIL :

DATE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL :

.....

CONDITIONS D'ACCUEIL A LA LUDOTHEQUE

Pour pouvoir venir à la ludothèque, il faut respecter quelques règles :

1. Se présenter au personnel en arrivant et indiquer si l'enfant vient seul.
2. Se montrer respectueux envers toutes les personnes présentes.
3. Respecter les consignes du personnel.
4. Partager les jeux avec les autres joueurs.
5. Etre responsable envers le matériel mis à disposition et ranger les jeux après utilisation.
6. Annoncer son départ au personnel.

En vous remerciant pour votre collaboration

Ludothèque des Avanchets, 21 rue du Grand Bay, 1220 Les Avanchets
022 / 970 07 23 **ludo.avanchets@gmail.com**